



## ARR GEN 2024-130

### Arrêté portant désignation du Président du Comité consultatif budget participatif

Le Maire de Castelmaurou,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2143-2,  
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,  
Vu la délibération D 2024-27 prise par le Conseil municipal en séance du 25 juin 2024 décidant de créer un Comité consultatif budget participatif et approuvant son règlement intérieur,  
Considérant que conformément à la délibération précitée, la désignation du Président est effectuée par le Maire,

#### ARRETE

Article 1 : Monsieur Pascal CASABONNE, Adjoint à la démocratie participative, est désigné Président du Comité consultatif budget participatif.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville et notifié à l'intéressé.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Castelmaurou, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

Le Maire

Diane ESQUERRE

